



Arrêté n°D418283AT

**Portant sur une restriction de circulation sur la
RD n° D907**

DITAM Val de Lorraine

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE MEURTHE ET MOSELLE,

VU le code de la route ;

VU le code général des collectivités territoriales notamment les articles L 3221-3 et L 3221-4 ;

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 et tous ses modificatifs sur la signalisation des routes et autoroutes ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I - 8ème partie -signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel modifié ;

SUR la demande de l'entreprise OT ENGINEERING en date du 12 juin 2018;

CONSIDERANT la nécessité d'assurer la sécurité des usagers à l'occasion de travaux de génie civil concernant le déploiement du réseau de fibre optique haut débit réalisés sur la RD 907 du PR 22+405 au PR 22+800, sur le territoire de SAIZERAI, pour le compte de LOSANGE ;

SUR proposition de madame la directrice générale des services départementaux ;

DITAM Val de Lorraine

ARRETE

Article 1- Du vendredi 29 juin 2018 au vendredi 13 juillet 2018 de 8h00 à 17h00, **hors week-end**, la circulation s'établit comme suit sur la RD 907 du PR 22+405 (limite d'agglomération de SAIZERAIS) au PR 22+800 (vers MARBACHE), au droit du chantier d'une longueur maximale de 150 mètres:

mode d'exploitation conforme au schéma "CF 24"

- limitation de vitesse à 50 km/h,
- dépassement interdit,
- chaussée rétrécie,
- alternat de circulation au moyen de feux tricolores.

Article 2 - La signalisation réglementaire sera fournie, posée, entretenue et déposée à la charge de l'intervenant sous la responsabilité du maître d'ouvrage des travaux.

Article 3 - Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté :

- Madame la Directrice Générale des Services départementaux,
- Monsieur le Colonel commandant le groupement de Gendarmerie de Meurthe et Moselle,

Et adressé en copie à :

- Monsieur le Maire de SAIZERAIS,
- Monsieur le Directeur du SDIS de Meurthe et Moselle,
- Monsieur le Général commandant la RMD Nord-Est.

NANCY, le 12 juin 2018

LE PRESIDENT DU CONSEIL

DÉPARTEMENTAL DE MEURTHE-ET-MOSELLE

Pour le président du conseil départemental,

Le directeur Infrastructures et Mobilité



Thierry DURAND